

Accusé de réception en préfecture 094-219400488-20190926-2645-2019-DE Date de télétransmission : 04/10/2019 Date de réception préfecture : 04/10/2019

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° <b>2645/201</b>	Objet: Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne (DSDEN), pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels.

Conseillers en exercice: 27

Présents: 17

Pouvoirs: 7

Absents: 3

Votants: 24

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents :** Sylvie GERINTE, Maire.

Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alain BOUKRIS, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés: Jean-Michel CARIGI donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alphonse BOYE donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Danielle METRAL, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents: Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire, réunie le 23 septembre 2019 ;

Considérant que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val de Marne propose la signature d'une convention pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire pour l'année scolaire 2019-2020,

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie souhaite poursuivre ce partenariat dans l'intérêt des élèves fréquentant les écoles La Forêt et les Buissons, de la grande section de maternelle au CM2;

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 23 voix pour et 1 abstention (Alain BOUKRIS)

**ARTICLE 1: APPROUVE** la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val de Marne (DSDEN) pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés, ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 26 septembre 2019

Sylvie GERINTE Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>